

DÉSAMOUR, MENSONGES ET TRAHISON ...



Le départ d'un certain nombre de membres dont on a enduré les méthodes, vers une nouvelle association rapidement devenue une obédience, pouvait laisser espérer le retour de la paix à la GLNF

Il n'en est rien et l'on peut craindre le pire. Il devient de plus en plus évident que ... **Jean-Pierre SERVEL nous ment ...**

Il ne dit pas tout sur ses relations, contacts et projets :

Ne va-t-il pas réintégrer tous ceux qui ont cultivé la haine et la violence, laissant des blessures béantes dans les Loges ?

Ne négocie-t-il pas avec les dirigeants du Suprême Conseil à l'origine des troubles qui nous ont été imposés et qui portent la responsabilité des retraits de reconnaissance ?

Maître LEGRAND, qui a dilapidé nos cotisations, ne répondra-t-elle jamais des honoraires et dépenses pharaoniques engagées en pure perte ?

En tous cas, son programme est bien celui révélé par ses amis D. G. et JP. R. :

- Suppression de Provinces,
- Suppression des collèges provinciaux des Provinces qui se sont battues pour préserver nos fondements et nos valeurs,
- Suppression de Loges par fusion des effectifs,
- Mise au rebut de ceux qui, fidèles à leurs serments, ont travaillé sans relâche pour préserver notre obédience, et promotion pour ceux qui, parjures à leurs serments, se sont ralliés à une opposition qui voulait aspirer la gouvernance et les actifs de la GLNF,

La réintégration et la mise à l'honneur des auteurs de troubles, profanateurs et autres parjures qui croyaient trouver l'herbe plus verte ailleurs, est inadmissible.

Ça promet de belles retrouvailles.

Et tant pis pour ceux qui étaient restés fidèles...

Le silence complice de Monsieur KOCH et de son blog partisan, si souvent utilisé pour la communication de Maître Legrand dans sa "stratégie d'opposition" et si prompt d'habitude à venir au soutien des opposants à la GLNF, est aujourd'hui assourdissant.

C'est pourquoi nous soutenons l'action du Grand Maître Provincial de Lutèce.

Le Comité des Mille

P.S. Prenez connaissance de l'assignation en pièce jointe, sachant, qu'en outre, une requête en «référé d'heure à heure» a été acceptée par le Président du Tribunal et sera examinée ce 23 novembre.